

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE
PRIVAS**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'AUBENAS - VALS****SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt neuf Septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Fêtes de Bise à GENESTELLE, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT, A. LOYET** (procuration de **G. JALADE**), **R. MASSEBEUF** (procuration de **R. ROURESSOL**), **A. REGIS** (procuration de **S. REYNIER**), **P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), **E. JOURET, R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, J.C. GANDON, F. KUGENER, E. CHAL, A. PIERRE** (procuration de **J. JULY**)
Mesdames **N. PRAT** (procuration de **R. ROUX**), **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **A. BASTIDE**), **N. BERTRAND** (procuration de **S. HEZARD**), **F. MOULIN, M. EL FARKH, D. VENTALON**.

Et en présence de Monsieur Y. BERNARD, suppléant.

ABSENTS : **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND.**

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Date de l'affichage
Par extrait de la présente
Délibération

Le

Objet de la délibération :

🔗 Développement économique:

**- ZA du Moulon inférieur - Vente
d'un terrain à la SCI JLME**

Le Président indique que la Société Sols CERA, entreprise de négoce et pose de carrelages et revêtements de sols, représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc Meyssonier, installée en location 2 rue Vaucanson à Aubenas souhaite se déplacer dans la zone d'activités du Moulon Inférieur à Aubenas afin de pouvoir développer son entreprise.

Par l'intermédiaire d'une SCI en cours de création, la SCI JLME regroupant Monsieur Meyssonier et ses enfants, une proposition d'achat des parcelles cadastrées section B n° 4442p, 4445 et 4455p pour 4 145 m² environ a été présentée à la communauté de communes.

Compte de l'intérêt que représente le maintien sur le bassin d'Aubenas de cette société représentant 14 emplois et de la qualité du projet de cette entreprise, il est proposé de répondre favorablement à cette demande d'acquisition et de céder ces parcelles au prix de 55 € le m², conformément à l'avis du service des domaines. Par ailleurs, tous les frais relatifs à cette cession, division, arpentage, frais et honoraires de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Enfin, il est rappelé que ces terrains sont soumis, en sus du prix de vente, au versement d'une participation pour voirie et réseaux au bénéfice de la communauté de communes pour un montant de 6,43 € le m², valeur au 1/01/2009.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la cession à la société JLME des parcelles et parties de parcelles cadastrées section B n° 4442, 4445 et 4455, sise ZA du Moulon Inférieur à Aubenas, d'une surface de 4 145 m² environ, au prix de 55 € le m², hors frais d'actes et divers à la charge de l'acquéreur pour l'installation de l'entreprise Sols C.E.R.A. ;
- autorise le Président à la signature de l'acte à intervenir et à toutes formalités utiles à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL
Le

Le Président, Jean-Yves MEYER.